

* **OBJET :**

PM 40 00 1017 - Cloche de 1748.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de LAURET, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le

6 MAI 2003

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général.

Jean-Paul CELET